

DOMAINE D'UTILISATION

Pollution : tous types
Polluant : fluides à fortement visqueux
Zone portuaire



Accident du Katja - Le Havre

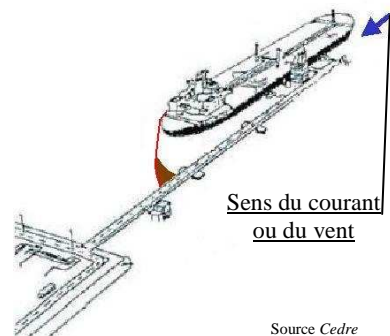


Source Cedre



Source Cedre

Accident du Melbridge Bilbao - Brest



Sens du courant
ou du vent

Source Cedre

Confinement à quai en présence de courant, disposé de manière à pouvoir pomper le polluant depuis le quai

MOYENS NECESSAIRES

Matériel de confinement : barrage léger antipollution, système d'ancrage (coffre, corps-morts, ancrages magnétiques, chaînes et cordages...), éventuellement barrière à bulles.
Moyen nautique : embarcation légère (vedette de lamanage, petit remorqueur, vedette portuaire...)
Moyens annexes : explosimètres, talkies-walkies, VHF...

DESCRIPTION/PRINCIPE

- **Pose préventive de moyens de confinement** : il peut être nécessaire de poser préventivement un dispositif de confinement autour d'un navire en (dé)chargement pour limiter le risque d'étendue d'une pollution survenant pendant les opérations de transfert de cargaison. Les critères qui orientent vers cette stratégie préventive peuvent être les suivants :
 - Demande de rapidité d'intervention
 - Difficulté de mobilisation des moyens nautiques
 - Opération de transfert réalisée de nuit
 - Risque de dérive de produits volatils présentant des risques d'incendie ou d'explosion vers des zones avec points chauds ou zones urbaines (voir rubrique « Observations » de cette fiche)
 - Proximité de sites à forte sensibilité écologique ou économique
- **Pose des moyens de confinement en réponse à une pollution** : si la stratégie de lutte adoptée est la réponse « post-pollution », il faudra s'assurer que tous les moyens de mise en œuvre et de lutte soient mobilisables très rapidement (notamment en prédisposant le matériel à proximité des zones de pollutions potentielles) et puissent intervenir sans risque (par ex. navigation des embarcations à proximité des nappes pouvant être en phase d'évaporation).

Le dispositif de confinement est composé d'un barrage léger, idéalement stocké à proximité de l'appontement (voir fiche « *Prépositionnement des barrages en protection des zones de chargement / déchargement en milieu portuaire* ») ou éventuellement mis à l'eau à partir d'une cale, des amarrages adéquats assurant l'étanchéité et permettant d'absorber les différences de hauteur d'eau dues au marnage (câbles ou rails coulissants, coffres et corps-morts, barrage échouable, dispositif compensateur de marée, pendeur lesté, lance incendie ; voir fiche « *Ancrage et étanchéité des barrages sur un quai plein* »).

Le barrage est pris en remorque, mis à l'eau et déployé en progressant lentement dans l'axe du vent (vitesse < 2nœuds). Une fois le barrage entièrement déployé, fixer la première extrémité à un dispositif d'amarrage à terre. Fixer, si nécessaire, le barrage à des points d'amarrage intermédiaires. Amarrer enfin l'autre extrémité du barrage à terre ou sur le navire.

En présence de courant ou de vent de direction constante pendant le (dé)chargement (préventif) ou les opérations de lutte (post-pollution), il n'est pas nécessaire d'entourer complètement le navire : le barrage peut être placé à l'extrémité du navire (aval du courant ou zone sous le vent), entre celui-ci et l'appontement, pour former une poche de confinement : voir schéma ci dessus.

En cas de confinement naturel de la nappe dans un coin de quai plein ou une structure portuaire, la pose d'un moyen de confinement devra être mis en œuvre pour empêcher toute nouvelle dérive du polluant.

Des moyens de collecte doivent être mis en œuvre rapidement (voir fiche « *Récupération en zone portuaire et / ou industrielle* ») avant que la capacité de rétention du dispositif ne soit atteinte ou qu'une dégradation des conditions météo ne vienne fragiliser le dispositif.

CONDITIONS D'UTILISATION

Pollution : polluants fluides à visqueux. Précautions à prendre pour les hydrocarbures volatils (essence, gas-oil, etc...) car leurs vapeurs présentent des risques en cas d'inhalation par les intervenants, voire d'incendie / explosion (voir rubrique « Observations » ci-dessous).

Site : zone portuaire ; courant < 1 nœud et clapot limité.

PERFORMANCES

Rendement : variable selon le temps de réaction, l'importance de la pollution, les conditions météo-océaniques et les moyens mis en œuvre. L'efficacité des phases de récupération sera lié aux performances du confinement de la nappe.

Mise en œuvre : variable selon type de barrage (idem pour la récupération du pétrole).

Déchets : polluant et macro déchets.

OBSERVATIONS

- Renoncer au confinement/récupération si des risques d'incendie ou d'explosion existent (hydrocarbures à faible point d'éclair) et favoriser l'évaporation et la dispersion naturelle, sauf si la nappe présente un risque de dérive vers des points chauds ou vers une zone urbaine. Dans ce cas, confiner avec un barrage si possible antifeu et couvrir la nappe avec un tapis de mousse à émulseur bas ou moyen foisonnement pour limiter la formation de vapeurs inflammables. La récupération se fera alors avec une tête flottante d'aspiration adaptée pour récupérer le polluant sous le tapis de mousse (type « tête Delta »). Utiliser du matériel antidéflagrant.
- La mise en œuvre des barrages ne laisse aucune place à l'improvisation ; il faut donc procéder à l'élaboration de plans de pose des barrages en fonction des scénarios plausibles et des contraintes du milieu. La formation et l'entraînement régulier du personnel sont des facteurs déterminants pour la réussite des opérations de lutte.
- Etudier l'inter compatibilité du matériel avec celui des autres industriels ou collectivités présents à proximité afin de pouvoir faire rapidement appel à ces moyens supplémentaires en cas de besoin (convention de mise à disposition mutuelle).
- La mise en œuvre de barrages est une opération difficilement réalisable sur plan d'eau agité.
- Le confinement peut également être réalisé à l'aide de barrières à bulles qui devront alors être préalablement installées et régulièrement entretenues.